

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PUBLICS

AU SEIN DE L'ASSOCIATION AVEC - COVID 19

Les adultes qui présentent des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires...) doivent rester à la maison. Si la température dépasse 37,5°, avec un thermomètre frontal, l'apprenant-e ne sera pas accepté-e.

Accueil et installation au sein de la structure d'accueil

L'Association AVEC utilise les locaux suivants :

Salle du bâtiment Sarcelles et Salle du bâtiment Vanneaux, Place de la Forêt Noire, 54 500 Vandœuvre-lès-Nancy et 2 Salles du bâtiment Les Grèbes, Rue de Bavière, 54 500 Vandœuvre-lès-Nancy

Dans le cadre du dé-confinement progressif, l'Association AVEC donne priorité aux demandeurs d'emploi pour la réouverture de ses cours de FLE.

6 bénévoles FLE et une stagiaire sont mobilisés pour la répartition des groupes. Les salariées de l'Association assurent la gestion de cette organisation liée au COVID 19.

Les accompagnements sociaux et professionnels se poursuivent, au cas par cas, selon les besoins ; prioritairement par téléphone et uniquement sur RDV pour les entretiens physiques qui se déroulent dans les bureaux Rue de Bavière à Vandœuvre (bureau de la CIP et bureau de la Médiatrice-Coordiatrice). **Tout individu se présentant sans rendez-vous n'est pas autorisé à rentrer.**

Afin de décliner la règle de distanciation physique (distance minimale d'un mètre), dans tous les contextes et tous les espaces, l'organisation mise en place au sein des locaux est la suivante :

A. Arrivée et abords de la structure, couloirs, sanitaires

- > Marquage au sol pour délimiter le mètre de distance entre les personnes aux entrées.
- > Affichage extérieur rappelant que :
 - Seules les personnes ayant pris rendez-vous et/ou figurant sur des listings (cours de FLE/groupe constitué) sont autorisées à entrer dans les locaux,
 - L'entrée se fait une personne par personne,
 - Le lavage des mains et le port du masque sont obligatoires.

-> Affichage intérieur expliquant comment mettre son masque, technique expliquée également par le-a formateur-riche bénévole en charge du groupe.

B. Au sein des locaux

Un affichage interne (hall d'entrée, couloirs, salles Rue de Bavière et dans les salles Sarcelles et Vanneaux Place Forêt Noire) rappelle les mesures de distanciation, les mesures d'hygiène, la marche à suivre en cas de symptômes, le sens de circulation.

Dans les WC, 3 au total, mouchoirs en papier et savon sont à disposition. Un affichage interne rappelle les techniques pour se laver les mains. Présence de poubelles.

À l'entrée des salles de cours, présence d'une table avec mouchoirs en papier, solution hydro alcoolique et masques.

Le mobilier des salles a été adapté pour conserver un espace de 4m² autour de chaque personne et permettre de conserver la distanciation physique d'1 mètre au minimum.

Un sens unique de circulation pour éviter de se croiser est appliqué Salle Sarcelles, Place de la Forêt Noire. Ainsi, l'issue de secours est utilisée comme Sortie obligatoire. À l'extérieur, un affichage précisant qu'il s'agit uniquement de la Sortie.

Une signalétique indique que le mobilier non utilisé et le matériel non nécessaire sont neutralisés.

Les portes des salles restent ouvertes. Pour les salles en rez de chaussée donnant sur l'extérieur, seul le-a formateur-riche sera autorisé-e à manipuler les poignées.

Chaque salle est équipée de fenêtre(s) dont l'ouverture est possible et est aérée régulièrement.

Chaque salle dispose d'une poubelle.

C. Déroulement des cours de FLE

Le protocole d'accueil des publics (groupes constitués et rdv individuels avec la Conseillère en Insertion Professionnelle et la Médiatrice-Coordnatrice) a été transmis à l'ensemble des adhérents, des personnes en accompagnement et des bénévoles par e-mailing. L'information est relayée sur notre site internet. Une page spéciale a été créée et rappelle le protocole mis en place, le renforcement des mesures habituelles d'hygiène, de nettoyage et d'aération, les consignes du port de masques, les mesures prises pour le matériel éducatif, ludique, pédagogique, scolaire ...

Les bénévoles formateurs-rices FLE en charge de dispenser des cours ont reçu par e-mail un complément d'information (documents DDCS) portant sur :

- l'entretien des locaux, la désinfection, notamment des tables et assises
- les précautions d'utilisation de l'eau de javel,
- la marche à suivre en cas d'apparition de symptômes de COVID 19.

-> **À propos du matériel éducatif, ludique, pédagogique, scolaire ...**

Le matériel personnel doit être apporté par l'apprenant-e (trousse équipée, cahiers etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.

Du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué. Il reste ensuite avec les affaires de l'apprenant-e ou doit être désinfecté après chaque utilisation.

Le matériel mis à disposition de chaque salle ne doit pas être mutualisé. Il doit être nettoyé régulièrement et doit rester dans la salle jusqu'à la levée du dispositif.

Il conviendra de veiller à ce que les objets qui ont vocation à rester au sein de la structure puissent être facilement nettoyés (stylos, objets ludiques, etc.). Le transfert d'objets ou de matériels entre le domicile et l'Association AVEC doit être limité au strict nécessaire.

Pour la correction éventuelle, guider l'apprenant-e pour qu'il/elle corrige lui/elle-même sur sa feuille ou utiliser un tableau ou un support. Si l'apprenant-e veut absolument montrer son travail sur son cahier, il/elle peut le déposer sur une table dédiée et le/la bénévole viendra ensuite lire le devoir une fois l'apprenant-e retourné à sa place.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, en prévoir 1 par apprenant-e et s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écran et table.

A chaque fois que le/la formateur-riche bénévole est amené-e à toucher le matériel de l'apprenant-e, il/elle se lave systématiquement les mains.